Note d'analyse du développement de l'AB en 2022, en termes de conversions et de dé-conversions, rédigée par la FRAB AuRA, grâce aux données provisoires de la base Agence bio / OC accessibles en tant que membre de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes datant de fin octobre 2022.

L'AB poursuit son développement en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022 :

Bonne nouvelle, l'agriculture biologique poursuit son développement ! C'est une bonne nouvelle pour l'environnement, car ce mode de production est respectueux de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau et de l'air, et une bonne nouvelle pour les consommateurs, qui ont accès à des aliments bio et locaux grâce aux fermes bio de notre région et aux filières de proximité. Mêmes si les conversions à l'AB sont moins nombreuses en 2021 et en 2022 que les deux années précédentes et malgré certains messages véhiculés dans la presse, elles ne sont pas « au point mort ». Des conversions ont été enregistrées encore en 2022. Le dé-conversions restent très rares (1,4 % des fermes engagées en bio). L'AB est très fréquemment envisagée par les candidats à l'installation en agriculture. En prenant en compte également les arrêts d'activité agricole (pour des départs à la retraite ou d'autres motifs), la région compterait 2 fois plus de nouvelles fermes bio que d'arrêts en 2022. Le solde entre les nouveaux engagements en bio et les arrêts de la bio reste largement positif.

<u>Un doublement des surfaces engagées en bio entre 2014 et 2021 :</u>

Entre 2014 et 2021, les surfaces certifiées AB et en conversion vers l'AB ont doublé en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2014 et 2021 (l'augmentation a été encore plus élevée au niveau national). La part des surfaces bio sur le total des surfaces agricoles régionales est passé de 5 % en 2014 à 11 % en 2021 (ces parts étaient similaires au niveau national). Ce développement a été porté à la fois par des agriculteurs, avec des initiatives liées à leurs convictions personnelles, et par des coopératives et entreprises de la région. C'est dans le département du Rhône que la progression du nombre d'exploitations certifiées AB ou en conversion vers l'AB a été la plus élevée, sur cette période. Les chiffres clés officiels à fin 2021 annoncés par l'Agence bio sont les suivants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes :

313 585 ha
Surfaces bio en 2021
(3ème rang français)

11,0 %
Part des surfaces bio dans la surface agricole de la région
(6ème rang français)

7 872
Fermes engagées en bio en 2021
(3ème rang français)

15,6 %
Part des fermes de la région engagées en bio
(5ème rang français)

En 2022, le développement de l'AB est moins rapide, mais se poursuit, porté par les productions végétales :

A première vue, comme pressenti, le pic de la « vague » de conversions dans la région semble avoir été atteint en 2020 puis dépassé, car le nombre de conversions a diminué en 2022 et en 2021. Cela est visible sur le graphique suivant, regroupant les nouveaux engagements en bio via des conversions à l'AB et des installations directement en AB, tous confondus.

Nombre de fermes nouvellement engagées en bio dans l'année par an en Auvergne-Rhône-Alpes :

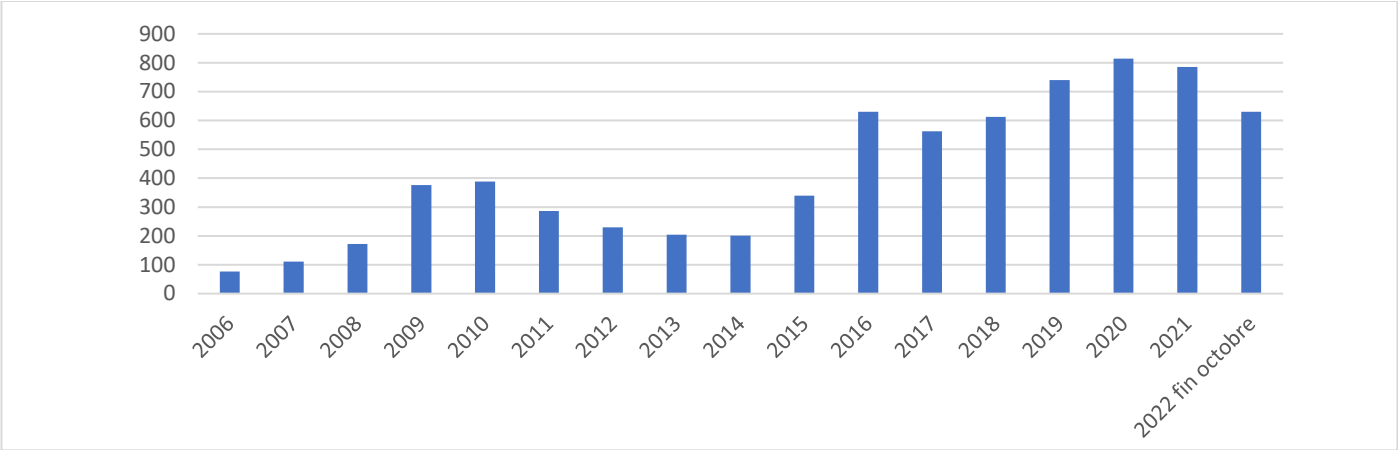

Source : données des notifications Agence bio – Traitement FRAB AuRA
(indicateur : date de premier engagement en AB).

Les données de 2022 sont provisoires et s'arrêtent à fin octobre, mais le nombre total de nouveaux engagements en bio en Auvergne-Rhône-Apes sera probablement légèrement plus faible en 2022 qu'en 2021. En ajoutant le nombre moyen par mois pour cette année sur les deux derniers mois restants, l'estimation à fin 2022 s'élève à 756 nouvelles exploitations bio dans la région. Elles étaient 785 en 2021, ce qui représenterait une baisse de 4 % seulement.

Les dynamiques sont différentes selon les catégories de productions. Les fermes bio sont souvent des systèmes diversifiés, combinant différentes productions sur une même exploitation. Pour simplifier l'analyse, l'Agence bio enregistre une production principale, une orientation technico-économique, par exploitation bio. Cela permet d'observer les tendances par catégorie de productions.

Nombre de fermes nouvellement engagées en bio, par an et par production principale, en Auvergne-Rhône-Alpes :

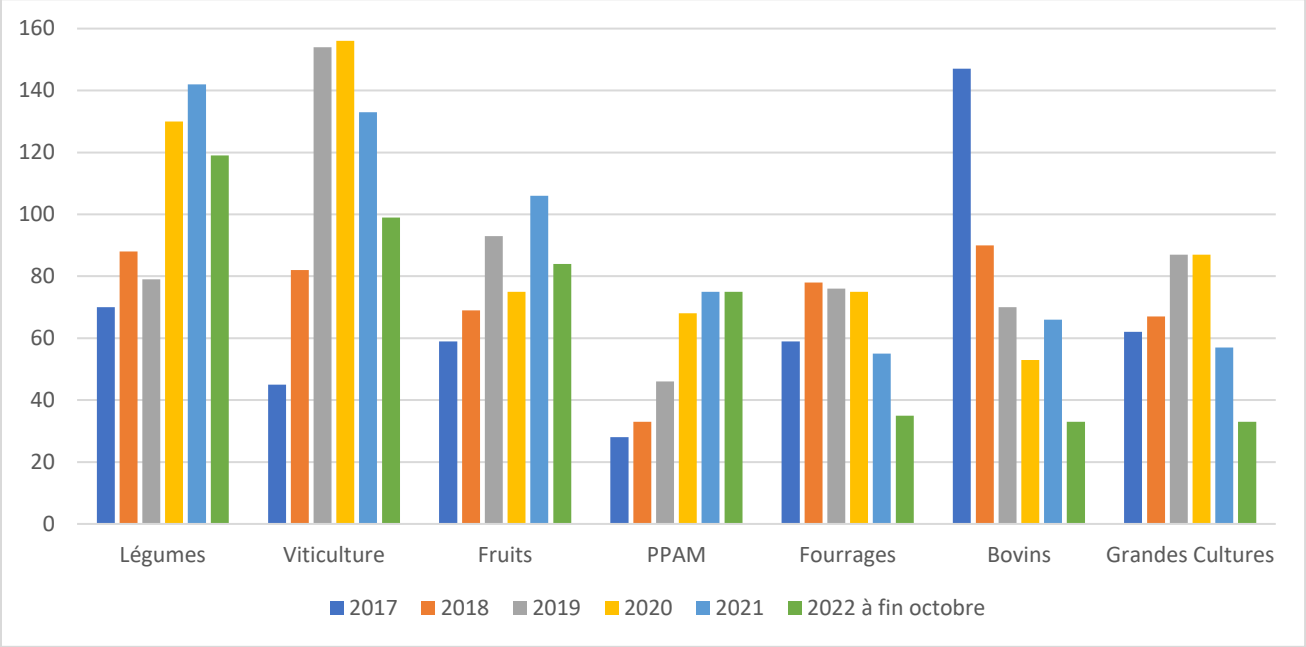

Source : données des notifications Agence bio – Traitement FRAB AuRA (indicateur : date de premier engagement en AB). Sélection des productions majoritaires dans la région.

Les productions principales des fermes nouvellement engagées en bio pour la 1ère fois au cours de l'année 2022 sont fréquemment des productions végétales : légumes, viticulture, fruits et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Un ralentissement est visible pour les bovins, la viticulture et les grandes cultures :

- Concernant les bovins, la catégorie de productions la plus présente dans la région, le nombre de nouveaux engagements en bio est faible. Les conversions ont ralenti mais le nombre d'installations bio se maintient.
- En viticulture, le nombre de nouveaux engagements en bio est élevé. La dynamique de conversions a ralenti et le nombre d'installation s'est maintenu.
- Les grandes cultures connaissent un ralentissement du nombre de conversions et une augmentation du nombre d'installations directement en bio.

Les fruits montrent également un ralentissement du nombre de conversions et une augmentation du nombre d'installations en bio.

Le développement de l'AB s'accélère dans certains départements : en Ardèche, Allier et Haute-Loire :

Attention, il s'avère que les « «pics » des « vagues » de conversions à l'AB observés à l'échelle régionale et nationale ne sont pas observés à l'échelle départementale. Les dynamiques sont différentes selon les départements de la région. Dans les départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire, le nombre de nouveaux engagements en bio est en augmentation ces dernières années et notamment en 2022. Un ralentissement de la dynamique de développement de l'AB est observé dans la Drôme, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Ces baisses du nombre de nouveaux engagements restent faibles. Des nouveaux engagements en bio sont observés dans tous les départements et sont supérieurs aux arrêts d'activité, la dynamique reste donc positive.

Evolution du nombre de fermes nouvellement engagées en agriculture biologique chaque année, par département :

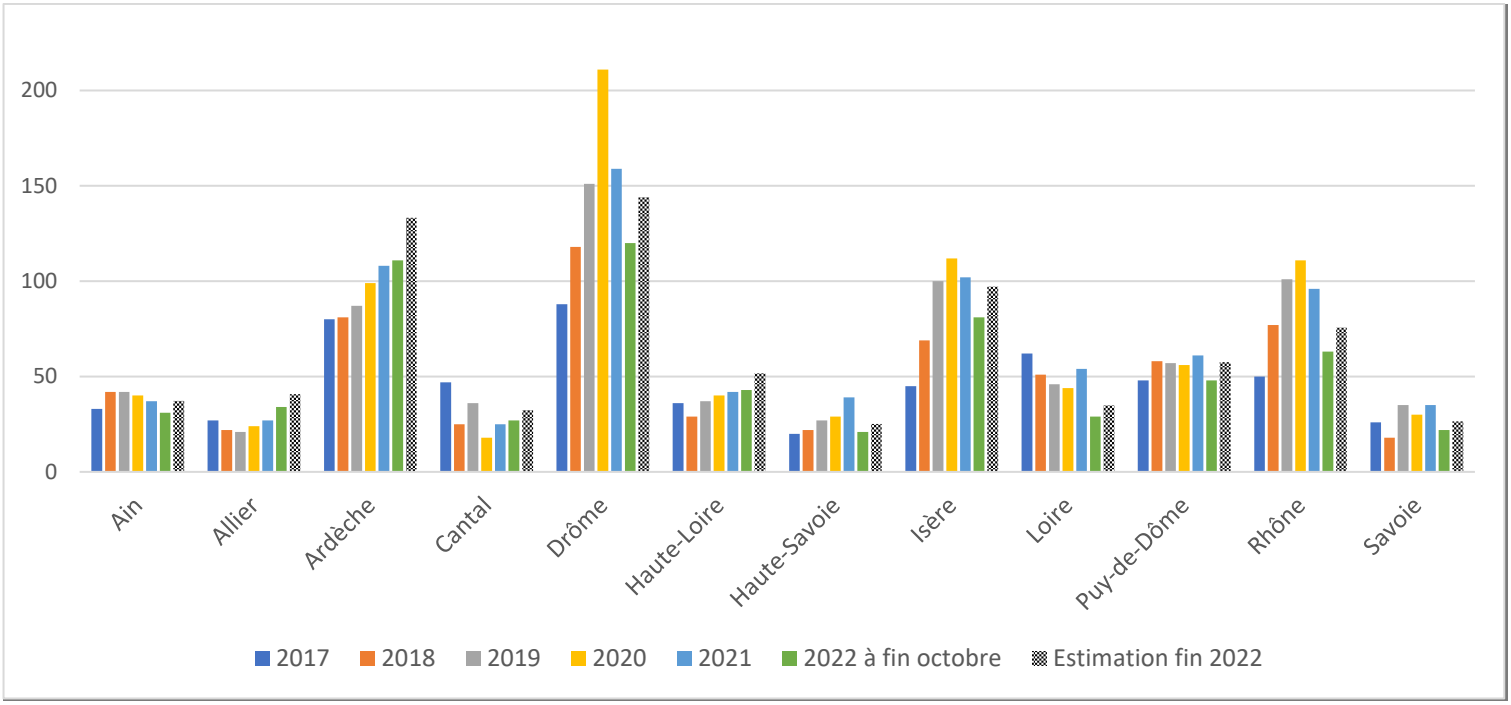

Source : données des notifications Agence bio – Traitement FRAB AuRA (indicateur : date de premier engagement en AB).

Estimation à fin 2020 = nombre de nouveaux engagements en bio à fin octobre + 2 fois le nombre moyen de nouveaux engagements par mois sur la période de janvier à octobre, pour les 2 mois de l'année restants.

Des dé-conversions qui restent rares, une fois engagées, les fermes bio maintiennent le label bio :

Dans cette partie, seulement les « dé-conversions » sont étudiées, c'est-à-dire les arrêts du label AB avec poursuite de l'activité agricole, car ce sont ces situations qui font le plus débat en 2022. Les « dé-conversions » sont en augmentation en 2021 et en 2022 par rapport à 2020. Toutefois les taux sont très faibles, par rapport au nombre total d'exploitations bio.

	Déconversions en cours d'année N	Nombre d'exploitations bio à la fin de l'année N-1	Taux de déconversions	Maintient en bio
2020	83	6265	1,3%	98,7%
2021	98	6921	1,4%	98,6%
2022 à fin octobre	103	7600	1,4%	98,6 %

A lire de la manière suivante : parmi les exploitations engagées en bio fin 2020, 1,4 % ont arrêté le label AB en 2021 et 98,6 % ont maintenu le label AB.
Source : Agence bio / OC – Traitement FRAB AuRA.

Les départements les plus concernés par l'augmentation des dé-conversions sont la Drôme, le Rhône et la Savoie, comme le montre le graphique suivant. Ils seraient à étudier plus précisément.

Nombre de dé-conversions par département :

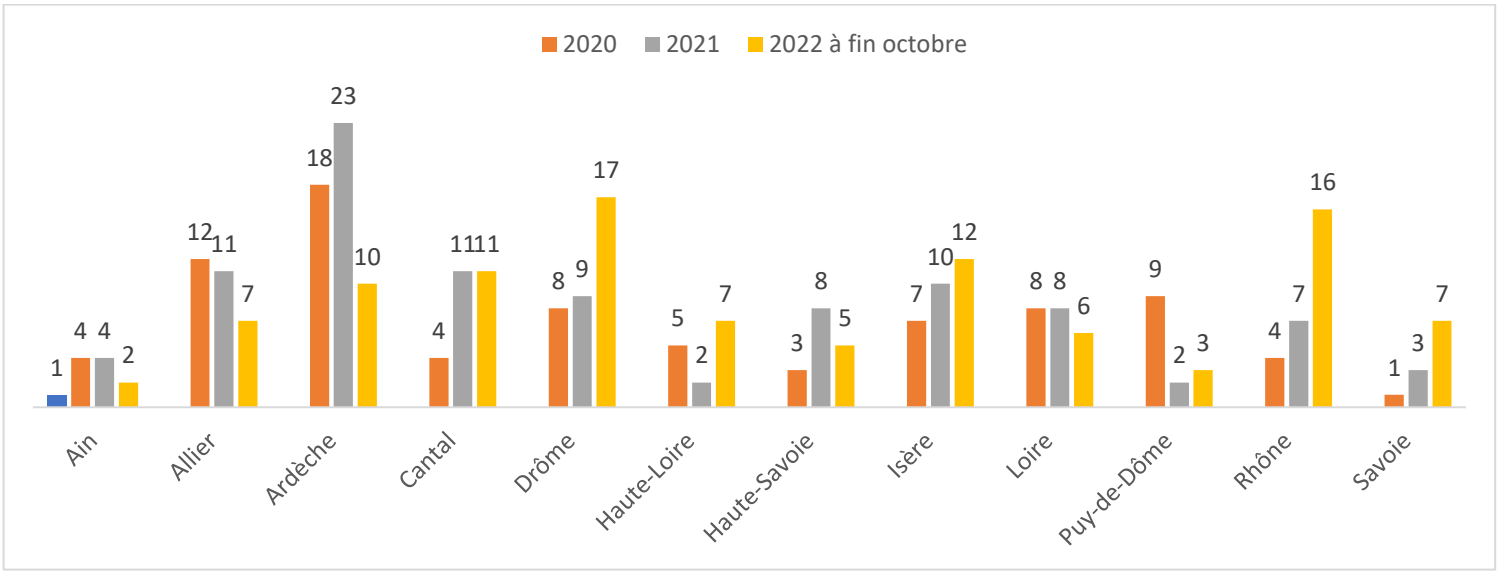

Source : Agence bio / OC – Traitement FRAB AuRA.

L'augmentation du nombre de dé-conversions ne concerne pas toutes les catégories de productions. Les productions concernées sont les bovins, la viticulture, les grandes cultures et les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM). Il semblerait important d'étudier précisément les problématiques rencontrées par ces exploitants pour les accompagner au mieux. Toutefois les taux de dé-conversions restent faibles même pour ces productions. A fin octobre, 1,5 % des exploitations bio ayant comme production principale les bovins ont arrêté le label AB (total de 1368 exploitations). Le nombre de dé-conversions en bovins pourrait atteindre 30 exploitations environ d'ici fin décembre, ce qui ferait un taux de 2,2 %. Pour la viticulture, le taux de dé-conversions est à 1,4 % à fin octobre et prévu à 2% d'ici fin décembre (sur un total de 1008 exploitations bio ayant comme production principale la viticulture).

Répartition du nombre de dé-conversions en Auvergne-Rhône-Alpes par production principale (1 production principale par exploitation, 103 exploitations au total) :

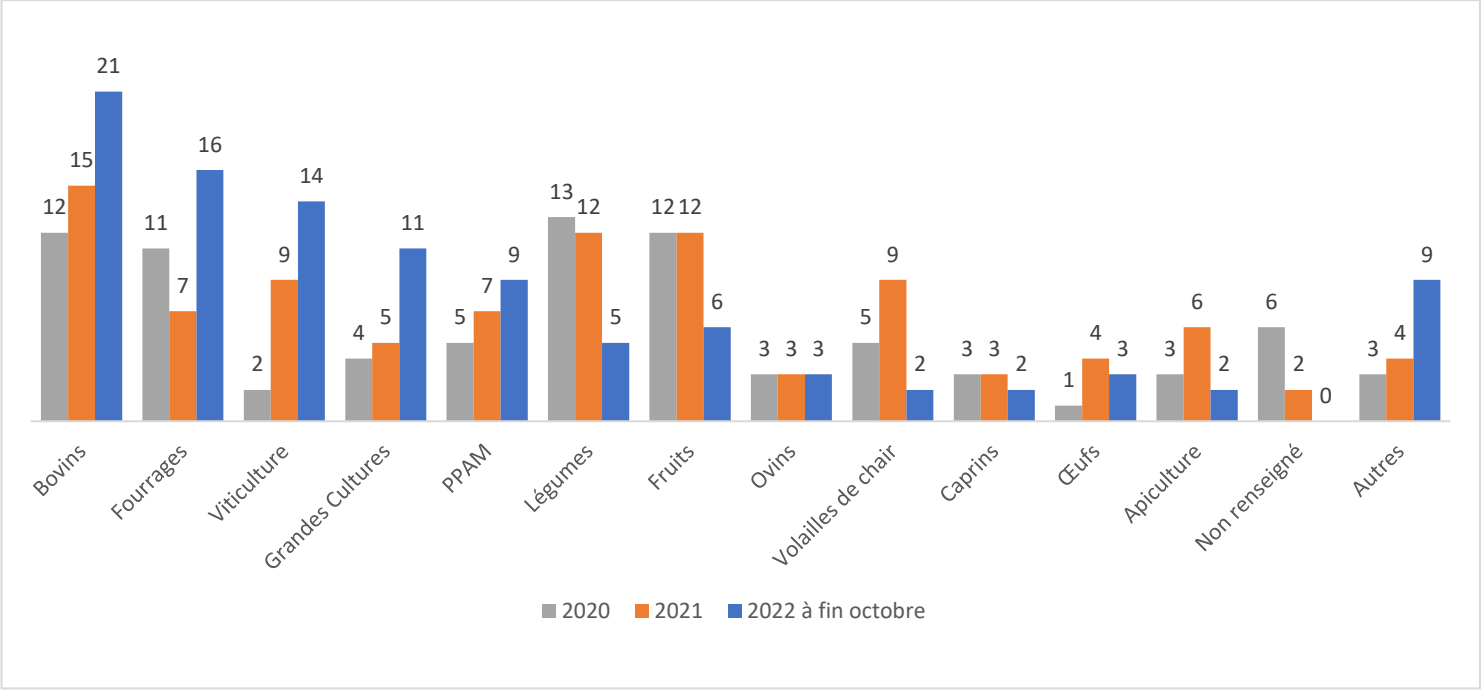

Source : Agence bio / OC – Traitement FRAB AuRA.

Un solde largement positif, avec deux fois plus de nouveaux engagements que d'arrêts :

Il est important de savoir, pour pouvoir échanger sur ce sujet, que les « arrêts » enregistrés par l'Agence bio rassemblent de nombreuses situations différentes, dont des arrêts de l'activité agricole en totalité (pour départs à la retraite ou autre motif), des « faux arrêts » liés à des changements administratifs (d'organisme certificateur, de statut, d'adresse, de raison sociale, etc.) et enfin les « dé-conversions ». La part de « faux arrêts » pour changements administratifs était estimée à 28 % en 2021. L'hypothèse est que la part sera identique en 2022. En comptant les exploitations ayant arrêté totalement leur activité agricole et les dé-conversions (et non pas les « faux arrêts ») :

- Fin octobre 2022, les arrêts, sont estimés à 250 exploitations au total.
- Fin 2022, les arrêts sont estimés à 352 exploitations (estimation à partir de l'hypothèse suivante : comme en 2021, 71 % des arrêts de l'année ont été enregistrés à fin octobre).
- **Le solde est ainsi largement positif, avec 630 nouvelles fermes bio à fin octobre pour 250 arrêts et 756 nouvelles fermes bio prévues à fin 2022 pour 352 arrêts.**

Les GAB (Groupements d'Agriculteurs Biologiques) poursuivent l'accompagnement des projets de conversions à l'AB et de changements de pratiques et sont encore sollicités en 2022 par des agriculteurs conventionnels pour des futures conversions. Sachant que la conversion à l'AB est un projet sur un temps long, et que plusieurs années se passent entre la naissance du projet et la vente des produits certifiées bio, ces derniers arriveront sur le marché dans une conjoncture différente de la conjoncture actuelle. Le réseau des agriculteurs bio se mobilise pour accompagner les producteurs bio et les futurs producteurs bio dans la commercialisation de leurs produits en ayant tout à fait conscience des difficultés rencontrées aujourd'hui. Les associations GAB et FRAB AuRA œuvrent, avec les agriculteurs et leurs partenaires, à consolider et à créer des débouchés stables et rémunérateurs pour les produits bio locaux. Les actions de communication auprès des consommateurs sur les intérêts de consommer bio et local sont une priorité pour l'année 2023. Cette note a vocation à donner des repères sur les dynamiques de développement de l'AB dans la région. Elle permettra d'enrichir les débats liés à l'actualité de l'AB et de contester certaines annonces sur un potentiel arrêt du développement de l'AB dans la région, grâce aux toutes dernières estimations disponibles, datant de fin octobre 2022.

Note réalisée par la FRAB AURA le 9 novembre 2022 grâce au soutien de :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité